



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 72/6

Le 7 juin 1972

Appel concernant la compétence du
Conseil de l'OACI
(Inde c. Pakistan)

Fixation au 19 juin de la date d'ouverture
de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour a fixé au lundi 19 juin à 15 heures la date d'ouverture des audiences publiques au cours desquelles les conseils de l'Inde et du Pakistan présenteront l'argumentation de leurs gouvernements.

*

Les pièces de procédure écrite avaient été déposées aux dates suivantes :

- mémoire de l'Inde : 22 décembre 1971;
- contre-mémoire du Pakistan : 29 février 1972;
- réplique de l'Inde : 17 avril 1972 (le délai, d'abord fixé au 30 mars, avait été prolongé à la demande du Gouvernement de l'Inde par ordonnance du 20 mars);
- duplique du Pakistan : 16 mai 1972 (délai fixé par ordonnance du 20 mars).

La Cour a autorisé que ces pièces soient rendues accessibles au public à partir du 19 juin. En conséquence des jeux en seront déposés en des bibliothèques dont la liste sera communiquée ultérieurement.